



Action Sécurité Éthique Républicaines

Deuxième Intervention – 11^{ème} Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes
Genève le 26 aout 2025

Objet de l'intervention : **Universalisation du Traité**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les délégué.e.s,

Action Sécurité Éthique Républicaines (ASER) tient dans un premier temps à saluer votre travail, ainsi que celui du groupe de travail qui a souligné la nécessité d'engager les parlements dans l'universalisation du Traité.

Ensuite, ASER tient à féliciter la Colombie, le Vanuatu, le Malawi pour avoir rejoint les États parties au TCA. Voir des pays dont les populations civiles souffrent depuis des décennies de la violence engendrée par les transferts d'armes légères et de petits calibres par des pays violant les dispositions des article 6, 7 et 11 du TCA est un pas important que nous tenions à saluer.

Si nous soutenons avec force la volonté d'universaliser le Traité, nous nous inquiétons toutefois d'une universalisation du TCA encore non effective en 2025 à l'heure d'un réarmement massif des pays occidentaux.

Car pour que l'universalisation du TCA représente un véritable intérêt pour les pays qui ne sont pas encore parties, il faut leur montrer que les États parties l'appliquent de façon non discriminatoire. Cette nécessité est précisée dans le TCA. D'abord dans le Préambule, puis dans son article 5 ainsi que dans l'article 7. Il faut en effet se rappeler qu'à partir de 2006, durant les discussions et les négociations du TCA, les principales objections venaient précisément de la peur de nombreux pays importateurs de voir les critères des autorisations de transferts d'armes instrumentalisés à leur encontre, particulièrement de l'article 6 et l'article 7 du TCA.

Or s'il va de soi que les États actuellement parties doivent l'appliquer et d'arrêter toute exportation d'armes en cas d'une grave violation du DIH ou d'une grave violation des droits de la personne, nous voyons bien que ce n'est pas le cas dans de nombreux endroit du globe où s'exprime la violence des armes contre les populations civiles.

ASER constate aussi un gouffre dans la capacité des États occidentaux à mobiliser des ressources financières pour aider les populations de pays victimes de conflits. Pour exemple, l'aide des pays occidentaux vers l'Ukraine depuis son invasion par l'armée russe équivaut à 2 174 euros / habitant / an. Elle est de 37,85€/h/an pour le Yémen en 2024, de 26,7 euros par an / habitant vers la République démocratique du Congo, de 14,43 €/h/an vers le Soudan en 2023 et de 5,12 euros par an / habitant vers Haïti.

Monsieur le Président l'effectivité de l'universalisation du TCA se fera dans son application non discriminatoire par tous les États parties « en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion » comme précisé dans la Charte des Nations unies.

C'est pourquoi ASER soutient la proposition du Mexique d'introduire au Traité des points relatifs aux violences de genre.

D'autres pays ont également mis en avant dans leurs déclarations la nécessité absolue de protéger les droits des femmes et des enfants et de permettre à la jeunesse de trouver les raisons d'un espoir pour un monde où les droits de la personne, la paix et la sécurité ne font qu'un.

Monsieur le Président offrons-leur cette chance-là.

Merci